



UNE NOUVELLE COLONIE OUVERTE À ORBE

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION
POUR LE RÉGIME OUVERT DU PÔLE
PÉNITENTIAIRE DU NORD VAUDOIS (PPNV)

AVANT-PROJET
AOÛT 2023

| | |
|---|----|
| Un plan pour l'avenir | 05 |
| Repenser l'architecture carcérale | 19 |
| L'espace pour apprivoiser la liberté | 22 |
| Le juste équilibre entre sécurité et réinsertion | 22 |



Vue aérienne avec périmètre de la future Colonie ouverte (COO)

Un plan pour l'avenir

Sur les six complexes pénitentiaires vaudois existants, les Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) – qui comptent l'historique pénitencier de Bochuz et les Colonies – font partie du paysage à plus d'un titre. À 2 km au nord-est du centre-ville d'Orbe, ils se laissent apercevoir depuis l'autoroute A9, comme un mirage s'élevant au milieu des anciens marais, reconvertis depuis la fin du XIX^e siècle en 360 hectares de terres agricoles, le troisième plus grand domaine de Suisse, qu'exploitent les personnes détenues en régime ouvert d'incarcération.

Si l'impressionnant pénitencier de Bochuz, conçu pour la détention de haute sécurité, est reconnaissable par son architecture carcérale typique du début du XX^e siècle – des bâtiments symétriques agencés autour d'une cour centrale –, les Colonies adjacentes témoignent d'une autre typologie. Destinées à la détention de sécurité moyenne (pour la Colonie fermée) et basse (pour la Colonie ouverte), elles se sont créées au fil du temps et de manière décousue, par juxtaposition de bâtiments cellulaires et agricoles (hangars, fermes, etc.) assez disparates.

Moderniser et sécuriser les infrastructures pénitentiaires

Aujourd'hui, les espaces cellulaires des deux Colonies se partagent deux bâtiments imbriqués l'un dans l'autre, dotés d'une entrée principale unique et sont reliés entre eux par une passerelle. Outre la vétusté du bâtiment centenaire – qui présente de sérieuses failles d'isolation et de statique rendant inadaptée toute transformation d'ampleur – les problèmes de sécurité et de philosophie carcérale que génère une telle proximité, sont au cœur des enjeux. Raphaël Brossard, chef du Service pénitentiaire (SPEN) témoigne: «Les personnes détenues en régime ouvert, dont l'objectif est la réinsertion à court ou moyen terme ne doivent pas entrer en contact avec celles détenues en régime fermé; et dans ce bâtiment mitoyen, chaque déplacement complique actuellement le quotidien: il faut coordonner les heures de passage, et notamment observer une grande vigilance à chaque mouvement.»

Souhaitant répondre aux besoins d'un milieu sous pression – en raison notamment d'une surpopulation carcérale depuis plusieurs décennies et de tous les problèmes de sécurité qui en découlent –, le Canton de Vaud a donc prévu de construire une nouvelle Colonie ouverte, ex-nihilo, un établissement séparé et dédié pouvant accueillir 80 places de détention en régime ouvert. «Cette proposition de trois nouveaux bâtiments – et la possibilité d'un quatrième en fonction de l'évolution des besoins – s'inscrit pleinement dans la lignée de la stratégie immobilière de l'État de Vaud, garant de la qualité des bâtiments de service public et répondant de manière exemplaire aux critères d'efficacité énergétique et de durabilité» soutient Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) qui chapeaute la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), maître de l'ouvrage du programme.

Comme l'explique l'architecte cantonal, Emmanuel Ventura, «ce projet ambitieux et attendu fait partie d'une stratégie plus large visant l'extension et la modernisation de ce qui deviendra, à l'horizon 2027, le pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV) destiné à accueillir 1088 détenus (au lieu des 552 aujourd'hui)». Parmi les autres réalisations en attente: la construction d'un nouveau pôle médical entre les deux Colonies (PMC), la création d'un poste de contrôle avancé (PCA) à l'est ou encore de l'Établissement pénitentiaire des Grands-Marais (PGM) sur une parcelle au nord-ouest.



- | | |
|---|----------------|
| 1 | Haute sécurité |
| 2 | Régime fermé |
| 3 | Régime ouvert |

Un plan pavillonnaire au service de la réinsertion

Comme l'exprime Isabelle Moret, «les pavillons de la nouvelle Colonie ouverte ont été conçus dans une perspective de basse sécurité, offrant aux personnes détenues la possibilité de travailler aux champs tout en envisageant une réinsertion à moyen terme». Ce régime particulier d'incarcération – qui a commencé à porter ses fruits dès la fin du XIX^e siècle lorsque l'État de Vaud s'est rallié aux théories de Walter Crofton préconisant un système progressif de peines – est véritablement au cœur d'une «politique pénitentiaire chère au Canton, respectueuse des droits des personnes détenues, axée sur leur réhabilitation tout en mettant valeur le travail agricole» ainsi que le rappelle Vassilis Venizelos, du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) dont dépend le SPEN.

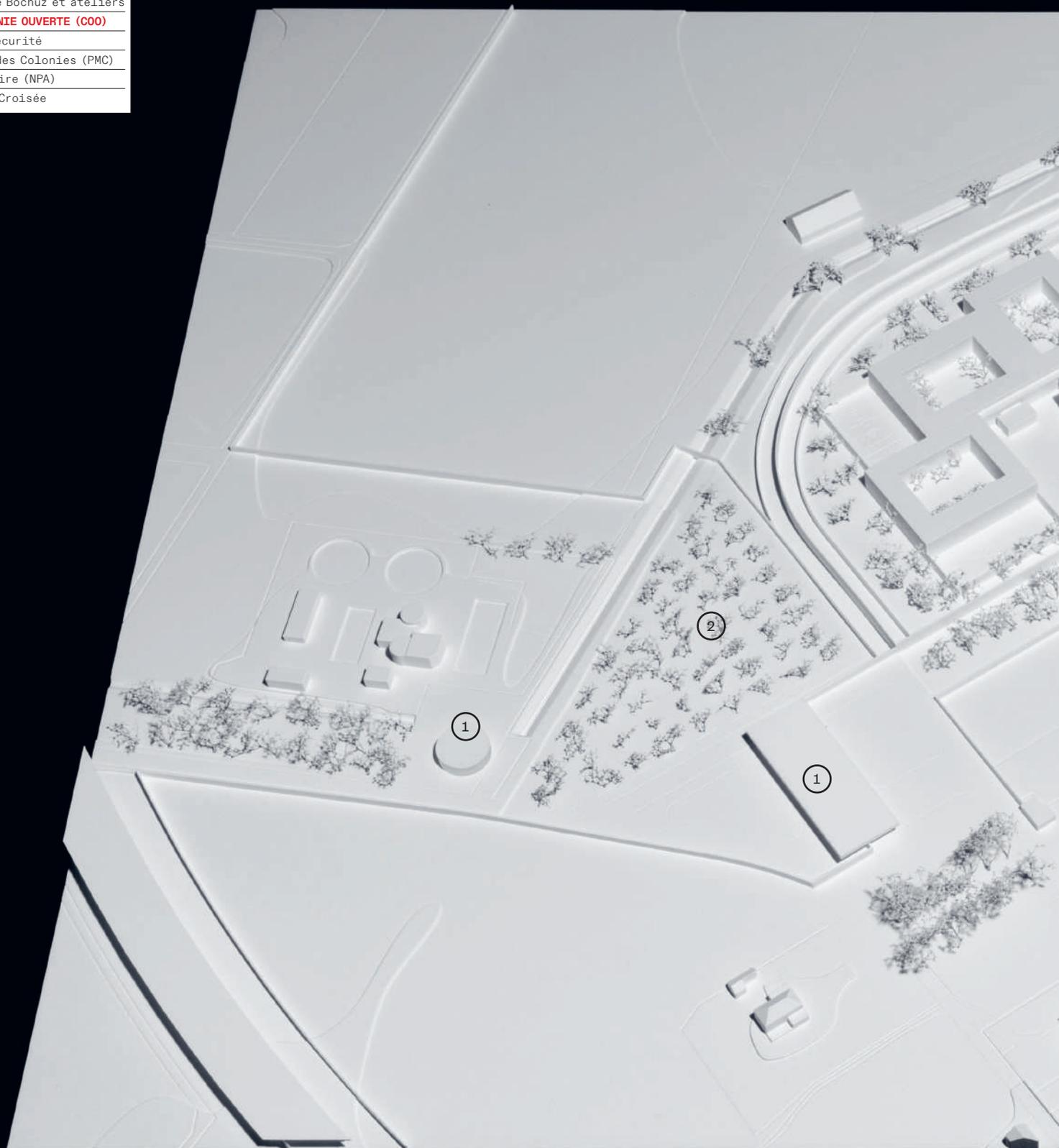
Qu'il s'agisse de courtes peines ou d'évolution de peine, Raphaël Brossard insiste sur la fonction de la Colonie ouverte: se préparer à la sortie et au retour à la vie en liberté. Outre le travail journalier sous la conduite de chefs d'ateliers (à la vigne, au verger, aux champs ou à la ferme selon les saisons), la prise en charge est orientée sur la prévention de la récidive, ainsi que sur la réinsertion sociale, deux axes soutenus par des formations et des activités socio-professionnelles. «À cet égard, et bien davantage qu'aujourd'hui, la nouvelle Colonie tiendra compte des différents besoins identifiés en termes de locaux pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que pour les personnes détenues: salles de formation, bibliothèque, infrastructures sportives intérieures et extérieures, salles d'audition et de visites.»

Car si certaines infrastructures existent déjà – notamment les espaces dédiés au sport, garant selon Raphaël Brossard de la prévention des tensions interindividuelles comme d'un apprentissage au savoir-être en communauté –, elles sont pour la plupart obsolètes ou lacunaires.

L'avant-projet de la nouvelle Colonie ouverte, signé Aeby Perneger & Associés, propose à cet effet un modèle pavillonnaire, destiné à favoriser une vie communautaire, des rencontres dans des lieux de vie et une plus grande indépendance dans les activités. Une «avancée significative pour les personnes détenues, destinée à offrir un environnement sécurisé tout en favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle», salue Vassilis Venizelos.

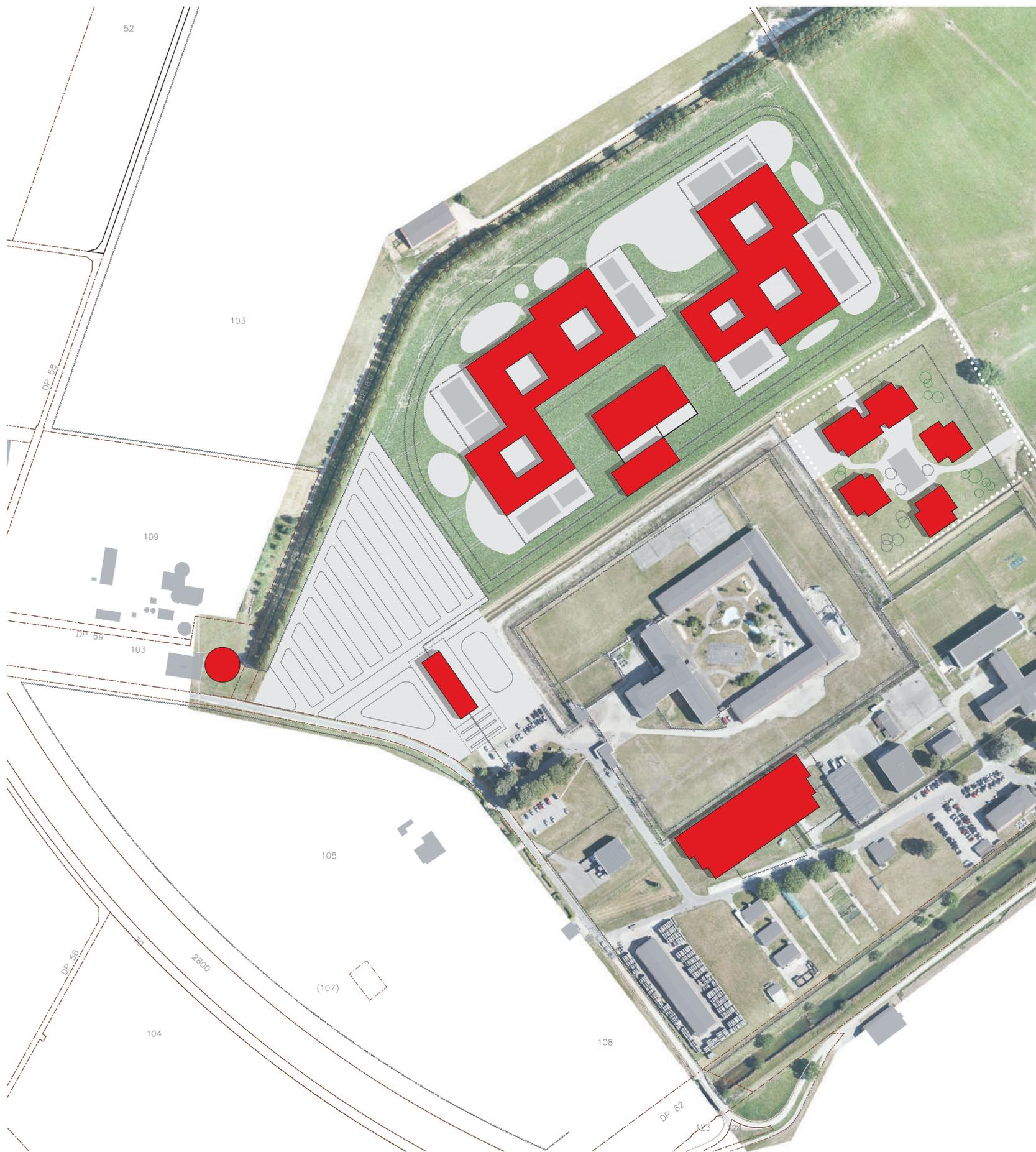
Maquette du futur Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV)

| | |
|----|---------------------------------------|
| 1 | Poste de contrôle avancé (PCA) |
| 2 | Parking |
| 3 | Allée des Marais |
| 4 | Prison des Grands-Marais (PGM) |
| 5 | Pénitencier de Bochuz et ateliers |
| 6 | NOUVELLE COLONIE OUVERTE (COO) |
| 7 | Quartier de sécurité |
| 8 | Pôle médical des Colonies (PMC) |
| 9 | Pôle alimentaire (NPA) |
| 10 | Prison de La Croisée |





Plan du futur Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV)





129

- Futures constructions
- Constructions existantes



Image de l'avant-projet





Image extérieure de l'avant-projet
depuis l'allée des Grands-Marais





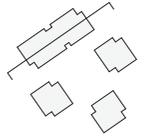
Image intérieure de l'avant-projet



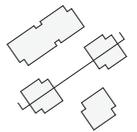
Image intérieure de l'avant-projet



0 10



0 10



Coupes transversales

Repenser l'architecture carcérale

L'emplacement de la nouvelle Colonie ouverte a été conçu proche du domaine agricole afin de maintenir les personnes détenues à proximité de leur environnement de travail. Sur une parcelle clôturée – bordée au sud-ouest par le pénitencier de Bochuz, au sud-est par les actuelles Colonies et au nord-ouest par ce qui sera la future prison des Grands-Marais –, les trois bâtiments imaginés, de gabarit réduit, sont espacés de manière radiale, ménageant une cour en leur centre, et reprennent les codes de matérialité des bâtiments agricoles environnants: malgré le béton armé recyclé – selon les exigences Énergie Grise en vigueur – et les larges baies contemporaines, la charpente en bois, les toitures à quatre pans et les façades bardées de plaques en fibrociment ondulées les apparentent à de modestes édifices agricoles. Pour Patrick Aeby, c'est une manière de «prolonger et compléter l'identité rurale de ce qui constitue le troisième domaine agricole de Suisse», cette vaste plaine de l'Orbe, dont la vue ouverte vient résonner comme un appel à la liberté, une clé des champs...

Comme des maisons, comme un hameau

Ce qui distingue une prison d'un habitat? Patrick Aeby, qui a voulu imaginer un ensemble comme un hameau, et des bâtiments comme «de grandes maisons», pense qu'il s'agit d'avantage des usages qu'on en fait.

À cet égard, en concertation avec le SPEN, l'idée a été de dédier le double bâtiment, au nord-ouest, à des locaux mixtes abritant sur deux niveaux l'entrée principale, la zone de transferts, les espaces de visite, divers locaux administratifs, quatre cellules sécurisées ainsi qu'une division de 16 places pour les personnes nécessitant un suivi ou une surveillance accrue.

Les deux autres bâtiments, de trois niveaux, ont été envisagés comme les nouveaux lieux de vie des détenus: au total, quatre divisions de 16 places, organisées selon un modèle typologique communautaire, loin d'une géométrie carcérale. Autour d'un noyau constitué de généreuses cages d'escaliers et d'ascenseur, les cellules et les services sont distribués par un couloir de circulation centrale en anneau, baigné d'une lumière zénithale, qui se répète à tous les niveaux.

Les cellules ont été déplacées au premier et au deuxième étage, où l'on trouve également une salle de rencontre et une salle à manger commune. Le rez-de-chaussée, lui, est dévolu aux bureaux des surveillantes et surveillants et des assistantes et assistants sociaux, ainsi qu'aux différents locaux communs à disposition des personnes détenues, tels que les salles de formation et de sport, des buanderies et divers lieux de vie.

À l'extérieur, les surfaces entre les bâtiments présentent des espaces végétalisés «avec le plus de surfaces perméables possibles» et des cheminements dédiés à la flânerie, loin des images de la promenade carcérale en cercle. Quant aux arbres, et à leur ombre bienfaisante, s'ils sont plantés à des emplacements adéquats pour des questions de sécurité, ils demeurent des éléments importants. Au centre de la cour, conçue comme une sorte de place de village, un terrain synthétique en plein air – dédié à la pratique de différents sports comme le ping-pong, le foot, le tennis ou le basket –, complète le tableau.



ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DES GRANDS-MARAIS

Allee des Marais

CLOTURE

ENTREE

CLOTURE

VERS ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE BOCHUZ

PLACES VISITEURS

VEHICULES DETRAUS

ENTREE

BATIMENT A

COUR SECURISEE

CLOTURE

U 1
VISTES-ADMIN-FORMATION

CHEMINS

U 6-7

CELL. SECU

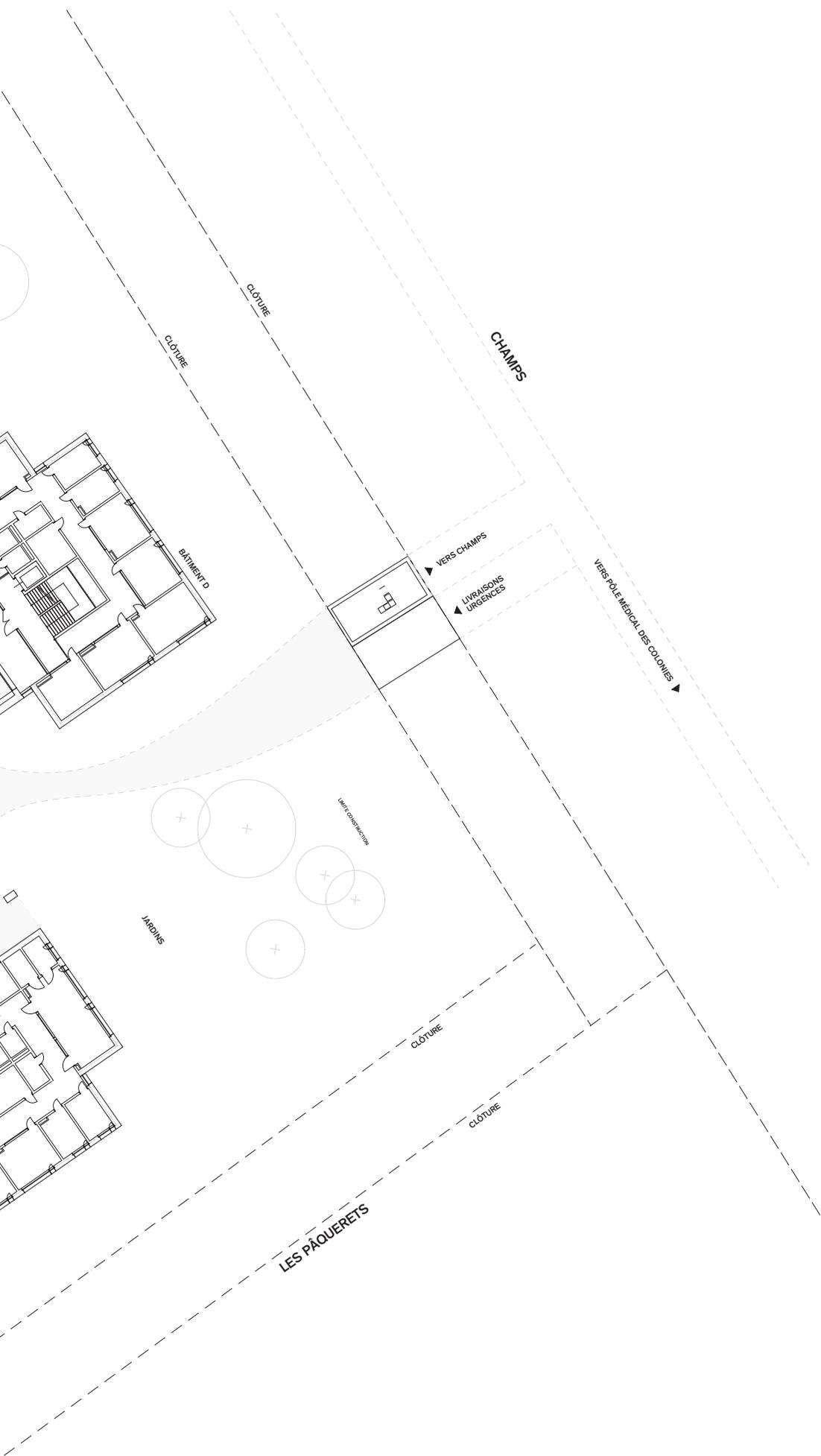
BATIMENT B

U 2-3

U 4-5

ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE BOCHUZ

BATIMENT C



L'espace pour apprivoiser la liberté

Parce que «l'architecture n'a pas à punir les gens – l'enfermement et la peine y pourvoyant», Patrick Aeby explique comment le projet retenu tente de mettre en œuvre, tout en se basant sur les normes européennes d'incarcération, la solution la plus intelligente pour ce régime de «semi-liberté».

Dans l'esprit d'une architecture au service de l'humain, l'organisation spatiale a ainsi été pensée pour permettre une progression dans le cloisonnement des personnes détenues: au terme de la journée de travail, l'espace de liberté va se réduire progressivement par étapes, au fil de la soirée, passant du site de la Colonie et ses abords végétalisés, au pavillon puis aux étages avec les espaces communautaires, et enfin, lors de l'extinction des feux, à la cellule fermée pour la nuit.

Comme en témoigne Raphaël Brossard, cette approche est importante dans la mise en œuvre de la stratégie de réinsertion du Canton de Vaud et il s'en félicite: «Tout ce qu'on peut faire pour rapprocher les conditions de vie en détention de celles en liberté augmente les chances d'un retour à la vie libre réussi et d'une prévention de la récidive».

Si le périmètre de liberté s'arrête à la clôture et que la cellule incarne bien la notion d'enfermement, Patrick Aeby explique qu'«elle a été pensée comme un espace domestique dépourvu d'attributs carcéraux, contribuant ainsi au retour à une forme de normalité pour les personnes détenues qui y séjourneront». Bien que les matériaux et les couleurs fassent l'objet d'un choix ultérieur, sa forme comme son esprit sont arrêtés: deux couches de mobilier adossées aux murs longitudinaux ont été projetées pour abriter, de la manière la plus ergonomique qui soit, les fonctions de salle de bain, de penderie, de bureau et de lit. Elles encadrent un vide central et une fenêtre dépourvue de barreaux, ouverte sur le lointain. Le souhait partagé par toutes les parties prenantes du projet? «Donner aux hommes le goût de la liberté».

Symbole carcéral par excellence, les barreaux aux fenêtres ont été rayés du cahier des charges pour être remplacés par de grandes baies anti-effraction qui souscrivent à une vue libre sur l'extérieur. Mûrement étudié, le système prévoit un ouvrant de ventilation situé derrière un bardage de façade ajouré. La partie fixe s'aligne au bord du lit et la partie ouvrante à la tablette du bureau, intégrant pleinement la fenêtre à l'ensemble de la réflexion sur l'espace cellulaire. Pour des questions de sécurité, les protections solaires prendront l'aspect d'un store à rouleau intérieur atténuant l'apport de chaleur et permettant l'obscurcissement.

Comme le résume Raphaël Brossard, «la privation de liberté est déjà un choc gigantesque. Et, outre le fait que les barreaux sont loin d'être une sécurité ultime, on sait aujourd'hui que pouvoir regarder au loin pour un détenu, aide à se projeter de manière symbolique vers son futur.»

Le juste équilibre entre sécurité et réinsertion

Côté sécurité et gestion des risques, «on est encore au stade de l'avant-projet, mais la nouvelle Colonie ouverte reprend, tel que le définit l'étude de faisabilité, les standards sécuritaires du SPEN et de la DGIP en matière d'infrastructures (portes, fenêtres, aménagements des cellules, choix des matériaux) ou d'équipements (caméras de surveillance, détection de téléphones portables, etc.) Les périmètres sont sécurisés avec une double clôture haute de quatre mètres à l'extérieur et de deux mètres à l'intérieur; la cour et les espaces extérieurs sont également séparés et clôturés, et des sas de contrôle de sécurité sont prévus à chaque entrée de bâtiment et au passage extérieur menant au domaine agricole. Comme le conclut Vassilis Venizelos, «la construction de cette nouvelle Colonie marque ainsi une étape importante dans la recherche d'un équilibre entre sécurité et réinsertion, au bénéfice de la société dans son ensemble».

Auteur du projet

Architecte: Aeby Perneger & Associés SA

Maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est l'État de Vaud représenté par le comité de pilotage (CoPil).

Il est constitué de M. Michel Staffoni directeur général (DEIEP – DGIP); de M. Raphaël Brossard, chef de service (DJES – SPEN); de M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal (DEIEP – DGIP); de M. Pierre de Almeida (DEIEP – DGIP – DIAD)

Maître de l'ouvrage

État de Vaud
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) –
Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité (DIAD)
Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

Utilisateurs

Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité (DJES)
Place du Château 4 - 1014 Lausanne
Service pénitentiaire (SPEN)
Venoge Parc A
1305 Penthalaz

Impressum

Éditeur: État de Vaud, août 2023
DEIEP, Département de l'économie,
de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
DGIP – DIAD, Direction de l'ingénierie,
de l'architecture et de la durabilité

Rédaction: Émilie Boré - BIM/BO édition
Graphisme: Atelier Poisson
Images synthèse: couverture et pp. 12-17
studiobao.ch

Photolitho: Solutionpixel
Impression: Groux Graphstyle
Papier: FSC 100% recyclé

En aucun cas les images de synthèse du présent document ne peuvent être tenues comme contractuelles pour le maître de l'ouvrage.

Il s'agit d'images d'illustration d'un projet qui peut faire l'objet de modifications, de changements et d'adaptations tout au long de son processus de développement.

